Vie scolaire

L'école adaptée aux handicaps

Dès l'âge de 3 ans, si leur famille en fait la demande, les enfants handicapés, quel que soit leur handicap, peuvent être scolarisés à l'école maternelle. À l'école élémentaire, ils peuvent bénéficier d'une scolarisation individualisée avec l'aide d'une auxiliaire de vie scolaire. Ils peuvent aussi être intégrés dans des CLIS (Classes d'Inclusion Scolaire) où ils reçoivent un enseignement adapté et peuvent alors partager certaines activités avec les autres écoliers.

Pour rappel, les 3 écoles maternelles Chantefleur, Dambry et Jean de la Fontaine, ainsi que l'école élémentaire Camus, sont accessibles aux personnes handicapées.

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14984.xhtml

Scolarité en établissements relevant de l'Education Nationale

- C.L.I.S.

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14984.xhtml

Une C.L.I.S. est ouverte depuis 2007 à l'école élémentaire Camus avec un effectif de 12 élèves. Elle accueille des enfants avec un handicap mental. La décision d'orientation en C.L.I.S. est prise soit par le R.A.S.E.D, soit par le C.M.P.P ou par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.) de la M.D.P.H.

- Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14953.xhtml

Le dispositif ULIS du collège Pierre et Marie Curie accueille une quinzaine d'élèves présentant un handicap pour lesquels la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) estime possible la poursuite d'une scolarité en collège dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation. L'objectif est de réussir par la scolarisation à élever le niveau de compétences des élèves porteurs de handicap mais aussi de développer leur autonomie afin qu'ils puissent s'insérer socialement et professionnellement. Faire en sorte qu'ils deviennent des citoyens autonomes capables de penser, d'élaborer, de s'exprimer et d'affronter les difficultés qu'ils pourront rencontrer.

- Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED)

Des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires apportent leur expertise au sein de l'équipe enseignante de l'école maternelle et élémentaire afin de venir en aide aux enfants en difficulté scolaire liée soit à un handicap soit à un décrochage scolaire.

Ecole Camus

Rue Chantepie-Mancier

01 34 69 34 47

rased.camus@laposte.net

Liens utiles
Les CLIS
En savoir plus sur la scolarité en cas de handicap sur le site du Service-Public
Contact

École Albert Camus

Rue Chantepie-Mancier

Tél. 01 34 69 34 47

rased.camus@laposte.net